



**MODIFICATION N° 4** datée du 27 février 2020 apportée au prospectus simplifié daté du 27 juin 2019, modifié par la modification n° 1 datée du 12 décembre 2019, la modification n° 2 datée du 27 janvier 2020 et la modification n° 3 datée du 25 février 2020.

**FONDS RBC**

**Parts de série A, de série D, de série F et de série O**

Fonds de bons du Trésor canadien RBC  
Fonds du marché monétaire américain RBC  
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC  
Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC

**Parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O**

Fonds du marché monétaire canadien RBC  
Fonds de revenu mensuel RBC  
Fonds d'obligations RBC  
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC  
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC  
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)  
Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC  
Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC  
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC  
Fonds nord-américain de croissance RBC  
Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC  
Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC  
Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC  
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II  
Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC  
Fonds mondial d'énergie RBC  
Fonds mondial de métaux précieux RBC  
Fonds mondial de ressources RBC  
Fonds mondial de technologie RBC

**Parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F, de série I et de série O**

Fonds d'obligations étrangères RBC  
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay  
Fonds de revenu mensuel américain RBC  
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC  
Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC

**Parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F, de série U et de série O**

Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay

**Parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O**

Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)

**Parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O**

Fonds d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)  
Fonds nord-américain de valeur RBC

**Parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O**

Fonds équilibré mondial RBC  
Fonds mondial de croissance de dividendes RBC

**Parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O**

Fonds d'actions canadiennes RBC

**Parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O**

Fonds américain de dividendes RBC

**Parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O**

Fonds d'actions américaines RBC  
Fonds d'actions internationales RBC  
Fonds d'actions européennes RBC

(chacun, un *fonds*, et collectivement, les *fonds*)

La présente modification n° 4 datée du 27 février 2020 apportée au prospectus simplifié des fonds daté du 27 juin 2019, modifié par la modification n° 1 daté du 12 décembre 2019, la modification n° 2 datée du 27 janvier 2020 et la modification n° 3 datée du 25 février 2020 (le *prospectus simplifié*), renferme certains renseignements additionnels sur les fonds, et le prospectus simplifié relatif aux fonds devrait être lu sous réserve de ces renseignements.

## Sommaire

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (*RBC GMA*) a annoncé son intention de modifier le prospectus simplifié pour réduire les frais d'administration payables à l'égard de certaines séries des fonds.

## Modifications

Le tableau intitulé *Détail du fonds* à l'égard de chaque fonds dans le prospectus simplifié est par les présentes modifié pour refléter les changements indiqués ci-après.

### *Réduction des frais d'administration*

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, RBC GMA réduira les frais de gestion payables par certains des fonds RBC à RBC GMA, tel qu'il est indiqué ci-après :

| Fonds  | Série | Frais d'administration |   |
|--|-------|------------------------|---|
|  |       | Actuels                | À compter du<br>1 <sup>er</sup> mars 2020 |
| <b>Fonds du marché monétaire</b>   |       |                        |   |
| Fonds de bons du Trésor canadien RBC   | A     | 0,10 %                 | 0,05 %                                    |
| Fonds du marché monétaire canadien RBC   | A     | 0,10 %                 | 0,05 %                                    |
| Fonds du marché monétaire américain RBC  | A     | 0,10 %                 | 0,05 %                                    |
| <b>Fonds de revenu fixe</b>  |       |                        |   |
| Fonds d'obligations RBC  | A     | 0,10 %                 | 0,05 %                                    |
| Fonds d'obligations étrangères RBC   | A     | 0,10 %                 | 0,05 %                                    |
| Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC  | A     | 0,07 %                 | 0,05 %                                    |
| Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC  | A     | 0,10 %                 | 0,05 %                                    |
| <b>Fonds équilibrés</b>  |       |                        |   |
| Fonds de revenu mensuel RBC  | A     | 0,09 %                 | 0,05 %                                    |
| Fonds de revenu mensuel américain RBC  | A     | 0,10 %                 | 0,05 %                                    |
| Fonds équilibré mondial RBC  | A     | 0,15 %                 | 0,10 %                                    |
| <b>Fonds d'actions canadiennes</b>   |       |                        |   |
| Fonds d'actions canadiennes RBC  | A     | 0,12 %                 | 0,10%                                     |
| Fonds d'actions canadiennes<br>O'Shaughnessy RBC   | A     | 0,15 %                 | 0,10%                                     |
| Fonds d'actions 100 % canadiennes<br>O'Shaughnessy RBC   | A     | 0,15 %                 | 0,10%                                     |
| Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC  | A     | 0,15 %                 | 0,10%                                     |
| <b>Fonds d'actions nord-américaines</b>  |       |                        |   |
| Fonds nord-américain de valeur RBC   | A     | 0,15 %                 | 0,10 %                                    |
| Fonds nord-américain de croissance RBC   | A     | 0,15 %                 | 0,10 %                                    |
| <b>Fonds d'actions américaines</b>   |       |                        |   |
| Fonds américain de dividendes RBC  | A     | 0,15 %                 | 0,10 %                                    |
| Fonds d'actions américaines RBC  | A     | 0,15 %                 | 0,10 %                                    |
| Fonds neutre en devises d'actions<br>américaines RBC   | A     | 0,15 %                 | 0,10 %                                    |
| Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC  | A     | 0,15 %                 | 0,10 %                                    |
| Fonds d'actions de croissance de sociétés<br>américaines à moyenne capitalisation RBC                      | A     | 0,15 %                 | 0,10 %                                    |
| Fonds neutre en devises d'actions de<br>croissance de sociétés américaines<br>à moyenne capitalisation RBC | A     | 0,15 %                 | 0,10 %                                    |
| Fonds de croissance américain<br>O'Shaughnessy RBC   | A     | 0,15 %                 | 0,10 %                                    |

| Fonds   | Série   | Frais d'administration |   |
|---|---|------------------------|---|
|   |   | Actuels                | À compter du<br>1 <sup>er</sup> mars 2020 |
| <b>Fonds d'actions américaines (suite)</b>                            |   |                        |   |
| Fonds de croissance américain<br>O'Shaughnessy RBC II                 | A   | 0,15 %                 | 0,10 %                                    |
| Fonds de sciences biologiques et<br>de technologie RBC                | A   | 0,15 %                 | 0,10 %                                    |
| <b>Fonds d'actions internationales</b>                                |   |                        |   |
| Fonds d'actions internationales RBC                                   | A   | 0,20 %                 | 0,15 %                                    |
| Fonds d'actions internationales<br>O'Shaughnessy RBC                  | A   | 0,20 %                 | 0,15 %                                    |
| Fonds d'actions européennes RBC                                       | A   | 0,20 %                 | 0,15 %                                    |
| <b>Fonds d'actions mondiales</b>                                      |   |                        |   |
| Fonds mondial de croissance de<br>dividendes RBC                      | A   | 0,20 %                 | 0,15 %                                    |
| Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC                             | A   | 0,20 %                 | 0,15 %                                    |
| Fonds mondial d'énergie RBC   | A   | 0,20 %                 | 0,15 %                                    |
| Fonds mondial de métaux précieux RBC                                  | A   | 0,19 %                 | 0,15 %                                    |
| Fonds mondial de ressources RBC                                       | A   | 0,20 %                 | 0,15 %                                    |
| Fonds mondial de technologie RBC                                      | A   | 0,20 %                 | 0,15 %                                    |
| <b>Fonds BlueBay</b>  |   |                        |   |
| Fonds d'obligations mondiales<br>à revenu mensuel BlueBay             | A, Conseillers, D, F, I*, O                                 | 0,20 %                 | 0,10 %                                    |
| Fonds d'obligations européennes à rendement<br>élevé BlueBay (Canada) | A, Conseillers, D, F, O                                     | 0,15 %                 | 0,10 %                                    |
| Fonds d'obligations de sociétés de marchés<br>émergents BlueBay       | A, Conseillers, D, F, O                                     | 0,20 %                 | 0,10 %                                    |
| Fonds d'obligations mondiales convertibles<br>BlueBay (Canada)        | A, Conseillers, Conseillers T5, T5, H*, D,<br>F, FT5, I*, O | 0,20 %                 | 0,10 %                                    |
| Fonds d'obligations mondiales convertibles<br>\$ US BlueBay (Canada)  | A, Conseillers, Conseillers T5, T5, D, F,<br>FT5, O         | 0,20 %                 | 0,10 %                                    |

\*Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux investisseurs ne peuvent plus acheter des parts de série H et de série I de ces fonds.

## Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu des fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet aussi de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts et un remboursement ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, un aperçu des fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.